**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 50 (1921)

Heft: 4

Rubrik: Avis au corps enseignant

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

M. Antoine Bongard était un bon citoyen, un fidèle conservateur. Chaque votation, quelle qu'en fût l'importance, l'amenait devant les urnes. Dans les assemblées conservatrices du remuant quartier de Beauregard, il était toujours au premier rang des participants. Bon chrétien, il connaissait fort bien le chemin des nombreuses églises de Fribourg. La dernière fois que je le vis, en décembre, il sortait de la chapelle de Jolimont. Très souffrant, il dut s'aliter en rentrant chez lui pour ne plus se relever. Que tous ceux qui ont connu cet aimable et doux vieillard veuillent bien lui accorder, une pieuse pensée et garder son souvenir.

Marcèllin Berset.

# Avis au corps enseignant

Messieurs les Instituteurs et Mesdames les Institutrices sont priés de bien vouloir au plus tôt traiter les questions mises à l'étude pour la prochaine assemblée générale de la Société d'Education qui aura lieu cet été dans la Gruyère à une date à fixer.

Messieurs les Inspecteurs sont priés de désigner dans leur arrondissement respectif un rapporteur de district. Mesdames les Inspectrices désigneront aussi dans leur arrondissement un rapporteur particulier pour la 2<sup>me</sup> question.

Les travaux individuels seront adressés aux rapporteurs de district pour le 15 mars au plus tard (date définitive).

Les rapporteurs d'arrondissement voudront bien faire parvenir leur travail au rapporteur général pour le 15 avril, dernier délai.

Le rapporteur général de la 1<sup>re</sup> question est désigné en la personne de M. Fernand Ruffieux, instituteur à Bulle.

Le rapporteur général de la partie féminine est M<sup>He</sup> Thérèse Bossel, institutrice au Pâquier.

Pöur le Bureau du Comité:

Le vice-président, H. CURRAT.

### \* \* \*

## Cours spécial pour maîtres de classes d'anormaux

La Société pour l'éducation des anormaux organise à Saint-Gall un cours de huit semaines pour les maîtres qui voudraient se préparer à enseigner dans les classes d'arriérés, d'anormaux et de faibles d'esprit. Il durera du 25 avril au 18 juillet. Des spécialistes y donneront les leçons théoriques. Les exercices pratiques auront lieu dans les classes spéciales de Saint-Gall. Le cours est gratuit. Le nombre des participants ne dépassera pas 24. Les conditions exigées sont : le brevet d'enseignement primaire et une activité pratique de deux ans.

Ceux qui désireraient participer à ce cours doivent s'annoncer dans le courant de février à la Direction de l'Instruction publique du canton de Saint-Gall par l'intermédiaire de la Direction de l'Instruction publique de leur canton. Si l'on désire d'autres détails sur le cours susdit, on peut s'adresser à M. E. Hardegger, instituteur, Rosenheimstrasse, 5, Saint-Gall.-O.